

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération n°2024-38 de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024, portant sur la délégation de compétences au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jérôme DAVID, Membre Titulaire et 2nd Vice-Président de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer la convention partenariale entre la CCI Littoral Hauts-de-France, la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale- Blangy-sur-Bresle, la Communauté de Communes du Vimeu, relative à de l'ingénierie territoriale pour la conception et la mise en œuvre du programme territoires d'industrie pour le territoire industrie Vallée de la Bresle-Vimeu.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 19 avril 2024

Philippe HOURDAIN
Président

